



Sébastien Soriano

@sorianotech

Presse : l'

[@Arcep](#)

adopte une décision qui réaffirme le caractère obligatoire de la contribution exceptionnelle de 2,25% actée en 2018 pour les éditeurs étant alors chez Presstalis, et ce quelque soit leur distributeur actuel et futur

https://arcep.fr/uploads/tx_gsa/vis/20-0682.pdf...